

1.10 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention des comportements inappropriés envers les jeunes sportifs dans les clubs»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, un jeune affilié de 16 ans du Royal Gosselies Sports est soupçonné d’avoir exigé des photos et vidéos inappropriées de plusieurs garçons du même club âgés de 10 à 12 ans. Les faits se

seraient déroulés sur les réseaux sociaux, bien que les victimes aient été repérées au sein de l'infrastructure sportive.

Le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») prévoit l'obligation, pour toute personne majeure exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs, de fournir un extrait de casier judiciaire vierge conforme à l'article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle. Cette obligation ne s'applique donc pas aux mineurs et ne permet pas de prévenir les comportements abusifs de personnes n'ayant pas d'antécédents judiciaires.

Madame la Ministre, comment le décret «Éthique sportive» est-il appliqué pour prévenir une telle situation? Existe-t-il des mesures spécifiques pour sensibiliser les jeunes sportifs et les clubs à ces risques? Des initiatives sont-elles prévues pour soutenir les clubs sportifs et leurs affiliés dans la gestion de ce type de crise?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le sport est un miroir de la société dans ce qu'elle peut produire de meilleur, comme dans ce qu'elle peut engendrer de pire.

La Fédération Wallonie-Bruxelles continue de déployer différents dispositifs visant à lutter contre toutes les formes de violence dans le sport. Ces dispositifs incluent le décret «Éthique sportive»; la brochure «Tous acteurs, tous responsables», qui, outre des conseils et recommandations, comprend les coordonnées d'une série d'opérateurs qui peuvent venir en aide aux victimes; et la législation relative à la labellisation, qui prévoit non seulement des obligations d'ordre éthique, mais aussi un dispositif de sanctions et de retrait de label. Il revient aux fédérations et aux associations sportives de faire appliquer les règles.

Des formations en ligne sont également proposées en collaboration avec Yapaka. Elles portent sur la maltraitance, l'écoute des victimes et les relations entre les parents, les enfants et les sportifs.

Le projet PARCS (Pour des activités récréatives dans un cadre sûr), financé par l'Union européenne et mené en collaboration avec Défense des enfants international (DEI), a permis de créer un dispositif de protection de l'enfance en milieu sportif.

Il existe également une procédure de vérification du respect de l'obligation de solliciter et de présenter un extrait de casier judiciaire vierge conforme à l'article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle pour les personnes majeures qui exercent des fonctions en relation avec des mineurs dans un club sportif ou une fédération ou association sportive.

Tous ces outils permettent à nos clubs de savoir vers qui se tourner afin de prendre en charge les éventuels problèmes.

Je resterai très attentive à cette problématique et j'encouragerai l'administration, ainsi que les fédérations et associations sportives reconnues, à partager et à appliquer toutes les bonnes pratiques visant à lutter contre les comportements indéliques sur et autour des terrains de sport.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vos réponses permettront aux différents clubs sportifs de s'informer au sujet des dispositifs existants.

Je sais que le Royal Gosselies Sports a mis en place un suivi psychologique pour les victimes. Nous devons éviter que ce genre d'incidents se reproduise.

1.11 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Sponsoring de Circus Daily et conformité à la nouvelle législation sur les jeux de hasard»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, de la nouvelle législation visant à interdire la promotion des jeux de hasard par des partenariats sportifs, plusieurs clubs de football ont dû adapter leur stratégie de sponsoring. C'est notamment le cas du Standard de Liège, qui a remplacé comme sponsor le site de jeux de hasard Circus par Circus Daily, un média d'information sportive appartenant au même groupe, Ardent. De son côté, le RAEC Mons a également opté pour un partenariat avec une entité liée au secteur.

Bien que Circus Daily affirme se conformer à la loi en se consacrant exclusivement à l'information sportive, la Commission des jeux de hasard (CJH) émet des doutes sur la légalité de ce partenariat, en estimant qu'il pourrait s'agir de publicité déguisée. Le même doute vaut pour le partenariat du RAEC Mons.

Madame la Ministre, quels sont les mécanismes existants pour assurer que les partenariats de sponsoring dans le sport respectent les dispositions de la législation sur les jeux de hasard? Des échanges sont-ils prévus avec la CJH pour clarifier ces pratiques et éviter des interprétations divergentes? Enfin, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour accompagner les clubs sportifs dans leur transition vers des partenariats plus conformes à l'esprit de la loi, tout en préservant leur viabilité financière?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La législation relative à la publicité des jeux de hasard dépend du niveau fédéral. Par conséquent, son application, ses contrôles et la gestion des nombreux recours relèvent de ce niveau de pouvoir. Les échanges entre la CJH et les principaux acteurs du monde sportif, dont la Pro League, sont très réguliers. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est nullement compétente pour intervenir dans ce domaine ou pour commenter la mise en œuvre de cette législation.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, à ce jour, les clubs n'ont pas d'autres solutions apportant la même valeur et doivent donc faire face à une réduction importante de leurs recettes, en plus d'autres difficultés. Les répercussions financières pour le secteur professionnel du football sont évaluées à une perte d'environ 20 millions d'euros par saison. Ces répercussions sont donc considérables, y compris au niveau amateur, puisque les clubs, notamment francophones, sont souvent parrainés par des sociétés de paris sportifs.

Outre cet aspect financier, il faut s'interroger sur l'objectif de cette interdiction. Bien que la pratique des paris sportifs doit être encadrée, un dossier du journal *«Het Laatste Nieuws»* du 7 décembre 2024 a montré que cinq des dix sites web de jeux de hasard les plus visités sont illégaux. Cette interdiction, qui deviendra totale les prochaines années, aura donc potentiellement deux effets: la forte réduction du financement des clubs sportifs et le maintien de la popularité de sites web illégaux ne respectant pas ou peu les réglementations. J'ai donc décidé d'interpeller le prochain ministre des Finances, dès que le nouveau gouvernement fédéral sera constitué, afin d'attirer son attention sur tous les aspects de cette interdiction et, au besoin, d'adapter les règles actuellement applicables.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Il faudra effectivement faire un travail au niveau fédéral, en espérant que nous aurons un gouvernement fédéral d'ici la fin janvier. Reste que l'impact financier des nouvelles mesures est assez important et nécessite, pour la plupart des clubs, une réflexion sur l'avenir de leur financement. En ce qui concerne particulièrement le football amateur, je comprends tout à fait l'objectif de réduire le trafic lié aux paris sportifs, mais il sera important de réfléchir à la manière de financer au mieux les clubs, amateurs ou professionnels, en évitant ce genre de pratiques.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.12 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Pratique d'activités physiques et sportives chez les étudiants de l'enseignement supérieur»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Nous avons récemment découvert les conclusions et enseignements d'une enquête sur la pratique d'activités physiques et sportives des étudiants de l'enseignement supérieur, réalisée par l'ADEPS avec le soutien de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). L'objectif de l'étude était d'appréhender les comportements et habitudes sportives des étudiants de l'enseignement supérieur, ainsi que les motivations et les obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives.

Si environ 80 % du public interrogé déclare pratiquer une activité physique et/ou sportive, l'analyse de cette population étudiante montre que la sédentarité touche toutes les catégories ciblées durant les jours de cours, à l'exception des étudiants effectuant des activités physiques au sein de leur cursus. En effet, plus

de 65 % des étudiants déclarent passer plus de 7 heures en position assise ou allongée pendant les jours de cours. Les résultats de l'enquête démontrent pourtant que la pratique d'une activité sportive a un impact positif sur la perception de soi chez les étudiants. Les freins principaux à la pratique d'une activité physique sont identiques pour toutes les catégories: le manque de temps vient en première place, suivi par le manque de motivation et/ou la fatigue et les horaires des activités et/ou des lieux de pratique inadaptés.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance des résultats de l'enquête menée par votre administration, ainsi que des recommandations qui en découlent? La ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Degryse, déjà interrogée en commission à ce sujet, a confié avoir invité l'ARES à donner des suites concrètes à l'enquête. Cet organisme travaille-t-il en concertation avec votre administration? Le cas échéant, quelles sont les principales idées qui se dégagent de la réflexion en cours?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Menée par l'ADEPS en collaboration avec l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS) et l'ARES, l'enquête évoquée avait pour objectif de comprendre et d'analyser les pratiques d'activités physiques et sportives au sein de la population étudiante de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ressort de cette enquête que 80 % des étudiants se déclarent sportifs, soit par une pratique libre (72 %), une pratique encadrée (36 %), une pratique d'un sport via leur institution du supérieur (28 %), ou parce que le sport fait partie intégrante de leur cursus (sciences de la motricité, kinésithérapie, etc.) (7 %). La sédentarité touche toutes les catégories ciblées durant les jours de cours, à l'exception des étudiants effectuant des activités physiques au sein de leur cursus. Plus de 65 % des étudiants déclarent passer plus de 7 heures en position assise ou allongée pendant les jours de cours. Plusieurs freins à la pratique sportive sont évoqués: le manque de temps, le manque de motivation, la fatigue, les horaires des activités ou encore les lieux de pratique ne convenant pas.

Il est aussi important de noter que les non-sportifs éprouvent principalement une motivation à commencer ou reprendre l'activité physique ou sportive pour les raisons suivantes: leur santé, l'évacuation du stress et la dépense physique. Il est constaté que plus la pratique est encadrée par un volume horaire important, plus elle semble associée au plaisir. Une meilleure connaissance des dispositifs existants; la compréhension des objectifs de l'activité physique et des conséquences de la sédentarité sur la santé; l'adaptation de l'offre aux besoins des étudiants en termes de temps, de place, d'horaires et de matériel; ou encore la présence d'espaces d'échanges et de lien social vis-à-vis de l'activité physique devraient également aider à débiter ou à reprendre une activité sportive. Enfin, notons que l'ADEPS collabore actuellement avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) à la création d'un projet pilote pour l'organisation de pauses actives.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, si cette enquête démontre effectivement à quel point la pratique d’une activité sportive a une incidence positive sur la perception de soi chez les étudiants, elle dresse aussi un constat alarmant concernant les comportements sédentaires de ces derniers. L’étude recommande d’accompagner et de renforcer les démarches personnelles des étudiants avec de la sensibilisation et de la prévention contre les blessures. Une autre recommandation invite à mettre en œuvre des pauses actives au sein des cursus, ainsi que des moyens facilitateurs sur les lieux d’étude. En tant que membres du parti Les Engagés, nous soutiendrons bien entendu toute initiative en ce sens et, en l’occurrence, cette première initiative avec l’ULB que vous évoquez.

1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Importance du sport féminin»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 24 janvier est la Journée internationale du sport féminin. C’est l’occasion de revenir sur la politique du sport chez les femmes pour la législature à venir. Il est évident que nous devons nous inquiéter du sport et des femmes toute l’année, et pas seulement le 24 janvier. Vous m’avez d’ailleurs assuré, lors de votre entrée en fonction, que vous mettriez tout en œuvre pour obtenir des résultats significatifs.

Comme défini dans la campagne «Plus sportives», l’objectif n’est pas juste de promouvoir le sport chez les femmes, mais aussi de promouvoir l’égalité dans la pratique sportive, d’avoir plus de coaches et de dirigeantes sportives, de mener plus d’actions contre les discriminations et les violences sexistes, ainsi que de donner plus de visibilité aux sportives dans les médias.

J’ai été heureux de constater qu’aux Jeux olympiques (JO) de Paris 2024, et pour la première fois dans l’histoire, autant d’hommes que de femmes ont pris part aux compétitions. Néanmoins, pour les salaires et les sponsorings, l’écart entre les hommes et les femmes est encore trop important. D’autre part, deux femmes sont maintenant présidente et directrice technique du conseil d’administration de la Ligue belge francophone d’athlétisme (LBFA). Il est important d’en parler, car elles représentent encore trop souvent l’exception.

Les affiliations des femmes à des clubs de sport ont-ils augmenté ces derniers mois? La campagne «Plus sportives» est-elle reconduite en 2025? Quel bilan peut-on en faire pour 2020-2024? Comment ont évolué les problèmes ciblés dans cette campagne? Avez-vous été à la rencontre des sportives afin d’écouter leurs recommandations? Enfin, quels autres projets l’ADEPS prévoit-elle pour promouvoir le sport féminin en 2025?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la campagne «Plus Sportives» de 2020-2024 visait à encourager les femmes à pratiquer une

activité physique et sportive, mais aussi à faire en sorte que le mouvement sportif organisé s'engage dans une dynamique d'ouverture et d'équité. Cette campagne devait chiffrer et rendre visible les inégalités femmes-hommes dans le domaine du sport, encourager et favoriser la pratique sportive féminine, assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision, les postes à responsabilité et dans l'encadrement ainsi que lutter contre les discriminations et les violences sexistes.

Parallèlement, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française dispose que les conseils d'administration de nos fédérations et associations sportives doivent être composés d'au moins deux tiers d'administrateurs de même sexe. Un plan de féminisation doit également être joint aux demandes de reconnaissance ou de renouvellement.

Je reste également particulièrement attentive à ce que le sport féminin ne soit pas le fait d'une seule journée, mais bien une préoccupation de tous les jours. Avec l'administration, je veille à promouvoir la pratique d'une activité sportive et physique auprès du public féminin par une représentation équilibrée dans les différentes communications et organisations. Aujourd'hui, la présence des sportives dans les médias belges francophones est en constante évolution. Ceci est renforcé par les performances des sportives, tant dans les disciplines collectives que dans les disciplines individuelles représentées, entre autres, par Nafissatou Thiam, Michèle George, Sarah Chaâri et Gabriella Willems.

Depuis 2019, il faut noter une augmentation notable de 45 000 femmes adhérentes aux fédérations et associations sportives. Elles représentent désormais 31 % des affiliés. Enfin, les raisons de sélection d'une présidente à la tête des fédérations de boxe, d'athlétisme et de hockey me confortent par rapport à une évolution assurée du monde sportif francophone. Lors de mes échanges de jeudi dernier, Mme Van Damme, présidente de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), a réaffirmé son engagement à développer le football féminin en profitant, entre autres, de la future participation des Red Flames au Championnat d'Europe féminin de football 2025.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos explications. Je me réjouis de l'évolution de la présence des femmes dans le monde sportif qui augmente de 45 000, soit 31 % des affiliés aux fédérations sportives. La concertation avec les différents opérateurs de terrain, et notamment avec Mme Van Damme, est une bonne chose. Cependant, la dynamique visant l'équité entre les hommes et les femmes est à renforcer. À titre d'exemple, au «*Two Nights Tour*», compétition de ski, le vainqueur chez les hommes, Jan Arne, a reçu 3 300 euros, Selena Freitag, qui a remporté l'épreuve chez les dames, a quant à elle reçu un gel douche, du shampoing et quatre serviettes. Il est important de remédier à cette disparité.

1.14 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la plateforme de sponsoring de l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – En 2022, la ministre Glatigny a supervisé la création d'une plateforme de l'ADEPS dédiée au sponsoring. Cette plateforme a pour but de «connecter les entreprises qui partagent la passion pour le sport et ses valeurs avec nos sportifs de haut niveau». Un sportif de haut niveau peut être mis en avant sur la plateforme, alors que l'entreprise ayant décidé de le sponsoriser gagne en visibilité.

Après un an et demi de développement et un coût de 160 000 euros, la plateforme est opérationnelle depuis février dernier.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte environ 2 000 sportifs de haut niveau, bénéficiant ou non d'un contrat et reconnus par leur fédération. Le sport n'est pas toujours leur métier et ils ne disposent donc pas toujours d'un soutien pour la recherche d'un sponsor.

À ce jour, 60 athlètes issus d'une vingtaine de disciplines ont créé un profil sur la plateforme, mais, parmi la dizaine de personnes que nous avons contactées, aucune n'avait encore signé de contrat de sponsoring. Selon l'ADEPS, seuls deux partenariats auraient abouti.

Pour justifier ces chiffres relativement bas, l'ADEPS a mis en avant plusieurs explications, dont l'image tronquée de l'investissement qu'une entreprise doit réaliser pour soutenir un sportif et le lancement de la plateforme durant la période des Jeux olympiques (JO).

Pour les sportifs les moins connus, qui ont le plus besoin de soutien, un système de parrainage devait également être mis en place. Des duos composés d'un sportif plus connu que l'autre devaient être formés, afin que le moins connu des deux profite de la notoriété de son coéquipier.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer les chiffres que je viens de citer? Qu'est-il prévu de faire au cours des prochains mois?

En quoi consistera la nouvelle campagne de marketing auprès des entreprises et comment seront-elles rassurées sur l'impact financier de ce type de sponsoring? Comment avez-vous communiqué pour faire connaître la plateforme au sein des entreprises?

Quel est l'impact du parrainage pour les sportifs les moins connus?

Comment ces partenariats public-privé s'inscrivent-ils dans le cadre du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)? Des clauses de non-concurrence sont-elles prévues?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit proposer aux sportifs qu'elle soutient un ensemble de moyens et d'outils leur permettant d'atteindre, voire de dépasser, leurs objectifs. La mise à disposition de la plateforme à laquelle vous faites référence offre un support de communication spécifique afin qu'ils puissent attirer des partenaires privés, principalement de petites et moyennes entreprises (PME), et créer une collaboration gagnante-gagnante pour les deux parties. Le soutien du secteur privé aux sportifs de haut niveau constitue un levier important dans l'accompagnement vers la réussite, mais il est aussi bénéfique pour les entreprises, puisqu'elles peuvent ainsi se saisir de l'opportunité de véhiculer une image correspondant à des valeurs importantes qu'elles souhaitent diffuser.

À ce jour, 60 des 323 sportifs possédant le statut de sportif de haut niveau, soit 18 % d'entre eux, sont inscrits sur la plateforme. Ils représentent 23 disciplines. Plusieurs d'entre eux ont annoncé avoir décroché un partenariat par le biais de cette plateforme.

La première phase de communication, lancée en juin 2024, a permis d'atteindre plus de 716 000 personnes. Elle visait à informer et à démontrer l'intérêt du sponsoring sportif.

La seconde phase a débuté le 15 janvier 2025 et se concentre sur le réseau professionnel LinkedIn. Cette phase plus concrète vise à mettre en avant ce que les sportifs attendent d'une entreprise. Cette campagne est portée par Eliott Crestan, notre athlète spécialiste du 800 mètres.

J'invite tout le monde, comme je l'ai déjà fait à l'occasion des JO, à faire connaître cette plateforme pour convaincre le monde entrepreneurial wallon et bruxellois de proposer un partenariat aux sportifs. J'appelle également à positionner cette plateforme comme un outil supplémentaire dans le cadre des services proposés aux sportifs de haut niveau: contrats, infrastructures, centres d'aide à la performance sportive, plans-programmes, détection, projets de vie. Ces initiatives doivent être intensifiées et nous devons continuer à assurer la publicité de cette plateforme.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il semble effectivement que de nombreuses personnes aient visité la plateforme et que la campagne soit bien lancée. Plus nous en parlerons, plus les athlètes les moins connus auront des chances de trouver un sponsor, ce qui leur permettra d'être plus à l'aise et plus concentrés sur leur discipline.

Tout comme vous, j'invite tous ceux qui ont envie de partager de vraies valeurs sportives avec les athlètes de haut niveau à s'inscrire sur cette plateforme pour faire rayonner ces valeurs.

1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Sport en prison et en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ)»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le sport pour tous est prôné partout, quelles que soient les appartenances politiques.

Lors de nos débats budgétaires, vous m’avez assuré que l’appel à projets «Développement du Sport dans le milieu carcéral et en faveur des jeunes hébergés en institutions publiques de protection de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles» serait maintenu.

De nombreux articles parus récemment dans la presse soulignent que «la détention doit permettre aux personnes de devenir meilleures et pas pires». Pour moi, ceci n’est pas possible sans sport. Une personne enfermée pendant des années et ne permettant pas à son corps de s’exprimer ne pourra pas éviter le pire.

Il faut souligner les vertus universelles du sport, que ce soit pour le développement personnel ou l’apprentissage de certaines valeurs. Les détenus n’échappent pas à cette évidence. Pour eux, le sport peut être une réelle échappatoire, voire davantage.

Je suis convaincu de l’importance que jouent les activités sportives dans la réinsertion sociale. Ceci est d’autant plus vrai dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), qui accueillent des jeunes en perte de repères.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur le sport en prison et au sein de nos IPPJ? De quel budget disposez-vous pour l’appel à projets précité?

Les prisons et les IPPJ vous ont-elles demandé d’augmenter les activités physiques encadrées en leur sein? Combien de fois par semaine un détenu a-t-il accès à un lieu pour faire du sport? Combien de fois voit-il un animateur sportif? Qu’en est-il dans les IPPJ? Quid des détenus en maison d’arrêt?

Enfin, avez-vous connaissance de situations dans lesquelles il n’y a plus d’éducateurs sportifs? Quelles pistes privilégiez-vous pour pallier ce manque?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, depuis 2017, les fédérations et associations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les clubs qui y sont affiliés ont développé différents projets visant à soutenir l’instauration d’activités physiques et sportives autorisées en milieu carcéral et en IPPJ. Au total, 68 projets ont été menés dans quatorze disciplines différentes et au sein de treize établissements pénitentiaires et de cinq IPPJ.

La réinsertion des détenus par le sport fait partie intégrante du plan d’action «Gagnons du terrain» de l’Association des clubs francophones de football (ACFF). Ce projet vise à offrir une formation d’entraîneur à des détenus sélectionnés par l’administration pénitentiaire. Depuis 2011, trois prisons et 18 clubs de l’ACFF y ont pris part, ce qui a permis de diplômer 42 détenus.

Si aucun budget spécifique n'a été prévu en 2025, l'enveloppe «Action sportive locale» représente une option de subventionnement dans la mesure où le demandeur peut faire valoir, dans le cadre d'un programme spécifique, des modules d'activité répondant à des besoins spécifiques.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'entends que 68 projets ont été menés dans le passé, mais je retiens qu'aucun budget n'est alloué en 2025 aux personnes enfermées qui ont besoin de s'oxygéner et de pratiquer une activité sportive. Cet aspect est pourtant primordial. Il faut veiller à ce que nos jeunes incarcérés puissent s'épanouir davantage.